

#### **Orientation 4 : EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE**

##### **Chantier : EXEMPLARITE DES PRATIQUES**

##### **Objectif n°28 : S'engager à promouvoir les produits labellisés, locaux et de saison**

##### **Action n°93 : Faciliter l'accès des produits issus du commerce équitable**

##### **Délais de réalisation (à compter de la mise en oeuvre de l'action):**

En cours Court terme (1 an) Moyen terme (3 ans) Long terme (+de 3 ans)

##### **Contexte et descriptif :**

Mouvement créé au Pays-Bas au début des années 1960, le commerce équitable prend la forme d'un partenariat commercial en particulier dans le cadre des échanges internationaux Nord-Sud. Reposant sur les principes de dialogue, transparence et respect, il est fondé sur l'objectif consistant à offrir des conditions plus justes aux cultivateurs. Des organisations du commerce équitable telles que Max Havelaar ou Artisans du Monde mettent en oeuvre un soutien actif auprès des producteurs, tandis qu'elles cherchent parallèlement à sensibiliser le grand public, et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

La Ville d'Epernay s'est engagée en faveur du commerce équitable en signant en 2004 une charte visant à promouvoir et utiliser les produits issus du commerce équitable. Ainsi aujourd'hui, les jus de fruits et le café servis lors des réceptions sont équitables. Dans la mesure du possible (conditionnements respectés...), lors d'événementiels, cela est également utilisé.

Le relais Fairtrade sparnacien propose également de créer, en partenariat avec les grandes surfaces, des modules de commande par Internet afin de favoriser l'accès au supermarché pour les acquéreurs de produits du commerce équitable.

Les grandes enseignes de la distribution mettent actuellement en place des modules de commande par Internet ou par borne avec retrait de la commande par « drive in » au supermarché.

Cette formule de retrait des achats (par commande dans un délai de minimum de 48 heures) est déjà en place au Leclerc de Saint Martin sur Le Pré, de Champfleury, d'Aÿ et de Vertus.

Cette nouvelle formule d'achat répond à un double enjeu :

- permettre à l'association Max Havelaar d'avoir un contact plus rapproché et ciblé avec les consommateurs (et les acquéreurs potentiels) de produits du commerce équitable ;
- envisager des achats groupés entre consommateurs (entre voisin, personnes à mobilité réduite, ...) limitant les déplacements liés aux achats courants.

**Porteurs :** Relais sparnacien Max Havelaar

**Partenaires techniques et financiers :** Ville d'Epernay (Développement durable)

**Budget :** Communication 300 euros en 2010

**Indicateurs de suivi :** Part des produits issus du commerce équitable dans un panier moyen (sondage)

**Résultats attendus :** Augmentation des actes d'achat responsable